



## AVIS

**OBJET:** Ordonnance temporaire de Police – Mesures de Circulation routière – Mise en sens unique limité de la rue du Meunier

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 05 novembre 2020 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la mise en sens unique limité de la rue du Meunier à Wavre.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 12 novembre 2020.

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET